

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ FINANCES

Le comité Finances du conseil d'administration est composé de deux administrateurs membres de la haute direction et de deux administrateurs indépendants (incluant le président du conseil) pour étudier, analyser et faire des recommandations au conseil d'administration sur des propositions de fusions, d'acquisitions ou de financements qui pourraient être reçues par la Société.